



Courrier U.F.I.C.T.

Bulletin d'information du Bureau de l'Union Fédérale des Ingénieurs, Cadres, Techniciens, Agents de maîtrise et Délégués médicaux - N°214 - FEVRIER 2013

EDITO



Imprimé par nos soins :
FNIC CGT
263, rue de Paris - Case 429 -
93514 MONTREUIL CEDEX
Tél. 01.55.82.68.88
Fax. 01.55.82.69.15
<http://www.fnic@cgt.fr>
E-mail : fnic@cgt.fr
Bimestriel : 2,74€
Directeur de Publication :
Gilles HELLIER
ISSN 0248-787x
N° CPPAP : 0613506522

REFUSONS L'AUSTERITE ET LA FLEXIBILITE ! REJETONS LE MAUVAIS ACCORD !

Le nombre de demandeurs d'emplois augmente de jour en jour. Le secteur industriel est en crise. Les fermetures d'entreprises se multiplient. Les restructurations laissent exsangues bon nombre de sociétés.

Pour arrêter cette crise il faudrait, dit le MEDEF, faire des sacrifices et renoncer à la surprotection des salariés.

« Donnez nous le droit de tout faire, sans contrainte et nous embaucherons » dit en substance le patronat.

Ils ont hélas réussi à convaincre quelques syndicats minoritaires que leur doctrine du « tout libéral » pouvait fonctionner !

Le MEDEF en rêvait. La CFTC, la CFE-CGC et la CFDT ont donc voté l'accord que leur tendait le MEDEF !

Le gouvernement a transposé fidèlement dans son projet de loi l'intégralité du contenu de l'accord du 11 janvier imposé par le MEDEF.

Notre presse syndicale a largement démontré, article par article, les méfaits que pourrait entraîner l'accord du 11 janvier dit de « sécurisation » de l'emploi s'il était adopté en l'état par l'Assemblée Nationale.

L'ensemble du salariat est concerné. Tous les emplois seront impactés.

Imaginons un monde du travail où seuls les accords d'entreprises définiraient les droits des salariés.

Exit le code du travail ; Exit les conventions collectives ; Exit les Conseils de Prud'hommes !

Il est urgent de prendre la juste mesure du bouleversement social que ferait naître la loi en entérinant cet accord.

Le Syndicat de la Magistrature et nombre de juristes, eux-mêmes, en ont déjà analysé les dangers.

Notre code du travail actuel n'est pas un document monolithique, figé et obsolète.

Notre code du travail est vivant. Il est le résultat des luttes et l'émanation de longues batailles juridiques qui, ayant abouties à des arrêts de cassation, se sont vues traduites par des nouveaux droits pour les travailleurs.

Nos conventions collectives ont été conquises au travers de décennies d'âpres batailles syndicales.

Avec la loi que propose le gouvernement ce serait les balayer d'un revers de manche et les remplacer par une déréglementation sauvage pour les seuls intérêts du patronat.

La mobilisation doit encore grandir en force et en diversité. Les luttes doivent s'amplifier.

La traduction du mécontentement doit obligatoirement se manifester dans la rue au-delà du 5 mars.

Cette journée d'action du 5 mars n'est qu'une étape dans la lutte à mener contre le patronat.

Ne laissons pas le MEDEF et ses « partenaires sociaux » imposer aux salariés un recul social historique.

Imposons une réelle sécurisation de l'emploi qui passera nécessairement par :

- ① **Une augmentation significative des salaires.**
- ② **Une politique industrielle volontariste pour satisfaire les besoins du peuple.**
- ③ **Une réforme bancaire qui remette les banques au service de l'économie productive.**

• Au sommaire de ce numéro :

**Edito - Refusons l'austérité et la flexibilité
Rejetons le mauvais accord**

Contacts UFICT : Gentiane THOMAS (gentiane.thomas@fnic.cgt.fr) ou Patrick VANISCOTTE (patrick.vaniscotte@free.fr)

CONFERENCE NATIONALE UFICT

12 et 13 juin 2013

La prochaine Conférence Nationale UFICT (Union Fédérale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens de la FNIC) se tiendra **les 12 et 13 juin 2013 au Centre Tourlstra sur l'île de Ré.**

Moment important de notre vie syndicale, cette Conférence se situe dans un contexte particulier. La politique du nouveau gouvernement n'a en rien infléchi les mesures d'austérité initiées par le précédent gouvernement Sarkozy. Le MEDEF s'est fait sa place à côté de nos dirigeants politiques. Les syndicats accompagnateurs se fraient leur place tout à côté.

Dans ce contexte, les tensions sont grandissantes dans les entreprises. Les techniciens, agents de maîtrise et cadres voient leurs conditions de travail gravement détériorées. Le sens du travail est dévoyé. Les nouvelles formes de management impactent négativement la santé mentale des travailleurs.

En parallèle, le paysage salarial évolue. Les effectifs ICTAM (Ingénieurs, Cadres, Techniciens, Agents de Maîtrise) sont en constante augmentation.

Bon nombre de syndicats de notre fédération se voient confrontés à ce glissement du salariat vers ces catégories dans leurs entreprises.

Pour autant prenons-nous la pleine mesure du travail à accomplir envers ce salariat ?

Au vu de nos résultats passables aux élections professionnelles dans ces catégories...la réponse est non !

Dans l'adresse à ces salariés il ne s'agit pas bien sûr de changer de langage. Les mots sont ce qu'ils sont. Pouvoir d'achat, conditions de vie et de travail, sens du travail, pénibilité, ces termes sont communs à toutes les catégories.

Cependant derrière ces mêmes mots se cachent des réalités bien différentes.

La pénibilité, le salaire, les conditions de travail peuvent prendre des contenus différents suivant que l'on soit ouvrier, agent de maîtrise ou cadre. Les revendications peuvent ainsi prendre des formes différentes et adaptées tout en s'intégrant dans un débat au sein du syndicat général.

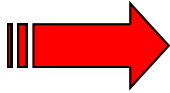
La CGT est sortie largement majoritaire des élections dans les TPE (Très Petites Entreprises) avec 30% des voix. Autre résultat important de ces élections, **14 % des cadres ont voté pour la CGT** dans ces mêmes TPE !

Résultat encourageant...résultat aussi qui nous engage à conquérir cette population en termes de syndicalisation puisque nous n'y comptons qu'à peine 1% de syndiqués CGT.

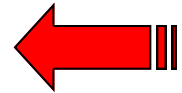
La Conférence Nationale UFICT sera le moment indispensable de rencontre pour débattre de cette situation et de tracer les perspectives pour les 3 années à venir.

Déroulement des travaux de la conférence

Mercredi 12 juin :	Jeudi 13 juin :
Matin : <ul style="list-style-type: none">Situation généraleFocus sur place des ICTAM dans nos industriesBilan d'activité	<ul style="list-style-type: none">Les outils pour la syndicalisation des ICTAMPlan de travail pour les 3 ansElection du nouveau bureau
Après midi : <ul style="list-style-type: none">Demi-journée d'étude avec CIDECOS sur coût du capital/compétitivité/Sens du travail et place des ICTAM sous la forme d'une table ronde et de petits groupes de travail sur 2 ou 3 thèmes liésSynthèse des travaux	



INSCRIVEZ – VOUS !



Fiche d'inscription Conférence Nationale UFICT

Les 12 et 13 juin 2013 au Centre Touristra sur l'île de Ré (Charente-Maritime 17)
(à retourner avant le 30 avril 2013 à la FNIC CGT)

Syndicat :

Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

.....

Téléphone : E-mail :

Tarifs de l'hébergement et des repas

➤ Prix TTC par personne en chambre double à partager ou individuelle avec repas inclus pour la durée du séjour :

☞ 180 € / personne en chambre double (2 personnes par chambre et repas inclus).

☞ 280 € / personne en chambre individuelle (1 personne par chambre et repas inclus)

➤ Prix TTC par personne uniquement pour la conférence avec repas inclus pour les 12 et 13 juin 2013 :

☞ 120 € / personne pour la conférence et le repas

Les tarifs s'entendent pour une personne, tout compris, participation financière de l'UFICT déduite.

Le transport est à la charge des participants.

Gare SNCF la plus proche : La Rochelle (26 km de l'île de Ré) - Possibilité de navette

Réservation

OCCUPATION	Tarif	Nombre d'inscrits	TOTAL
Chambre individuelle + conférence + repas	280 € / pers.	X	=€
Chambre double + conférence + repas	180 € / pers.	X	=€
Conférence + repas	120 € / pers.	X	=€

Contacts : Patrick VANISCOTTE : ☎ 06.64.46.78.23 - ✉ patrick.vaniscotte@free.fr

ou Gentiane THOMAS : ✉ gentianethomas@gmail.com

**A retourner à la FNIC CGT, accompagné de votre règlement
Case 429—93514 MONTREUIL CEDEX (à l'ordre de FNIC CGT)**

■ LE MYTHE DU LEAN-MANAGEMENT

Nouveau mode de management à la mode :

« Le lean-management. »

Cette nouvelle forme de management prétend améliorer à la fois la productivité et les conditions de travail.

Le *lean* développe l'organisation « maigre », « le juste nécessaire au bon moment ».

Il prétend promouvoir la participation de l'opérateur à l'amélioration continue de l'organisation et du poste de travail.

Les promesses relèvent d'une véritable mystification !

Les conséquences de l'application de ce management sont une intensification du travail, une augmentation des risques psychosociaux et une aggravation des troubles musculo-squelettiques.

Pourquoi ?

Le *lean* provient de l'expérience de reconstruction des entreprises japonaises après la guerre. L'occupant américain proposait alors de renoncer à imposer des règles de travail et de les élaborer sur le terrain grâce à la collaboration du tuteur et du formé.

TOYOTA, reprenant le principe, a poursuivi dans cette voie et essaimé sa méthode dans les entreprises occidentales.

Le *lean* en tant que nouveau système de gestion n'a commencé à prendre une place considérable en France que depuis ces dernières années. Les piliers de cette organisation sont constitués par une production « juste à temps », une qualité intégrée et une standardisation des tâches. Les résultats escomptés : Qualité du produit, réduction des coûts et des délais.

Le *lean* instaure un nouveau travail standardisé qui se caractérise par un temps pour exécuter une tâche, adapté au rythme de la demande du client, un ordre d'exécution des tâches, un stock de matériel que l'opérateur est autorisé à avoir sous la main.

Les intentions prometteuses d'améliorations des conditions de travail ne se vérifient pas sur le terrain.

Les salariés déclarent être exposés à une intensification du travail. Des expertises CHSCT le confirment.

La parole donnée aux salariés dans cette organisation est factice. L'expression des salariés n'est autorisée que pour rendre compte des difficultés sans y remédier et que pour renoncer à intervenir.

Dans la réalité, les opérateurs contournent le standard dès qu'il est mis en défaut par un événement non prévu et définissent d'autres règles !

Les équipes de production sont ainsi dans une transgression quasi permanente des standards.

Tout le monde connaît ces transgressions sans pour autant leur accorder une légitimité.

Pour l'encadrement, en l'absence de retard de production, le standard est donc juste.

Ainsi les opérateurs, l'encadrement, les ingénieurs, la direction cohabitent dans le mythe du standard juste et dans une réalité transgressée.

L'origine des tensions et des conflits naissent de cette situation.

Le *lean* neutralise la capacité d'initiative, le libre arbitre et la créativité des opérateurs.

Les opérateurs sont les seuls à supporter les incohérences et les inadaptations de ce système.

Les effets nocifs sur la santé et l'intensification du travail dénoncés par les salariés s'expliquent par le déni de l'engagement réel des opérateurs dans l'activité de travail.

Il faut donc contester ce *lean*-management. Les CHSCT ont un rôle central dans cette contestation. Des expertises dénonçant les organisations en *lean* ont été réalisées et doivent se multiplier. Aux syndicats de s'en emparer pour dénoncer et refuser cette nouvelle organisation du travail.

(source : Santé et travail n°78)